

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre  
Le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze  
Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro  
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, RUIZ, BREZET, LEFÈVRE, PARACUELLOS, MARONDA, CALVO, GANDOLFO, BADIN, ALARD, AGUZOU, DURAND, Mmes MATEILLE, BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO, POURTIER, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur OROZCO donne pouvoir à Madame MATEILLE  
Madame PETREMANN DROUOT donne pouvoir à Madame SAOULI-SUCHAIL  
Madame FARGUES donne pouvoir à Madame SAUNIERE  
Madame FEIT donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO  
Madame IZARD donne pouvoir à Madame BOUSQUET

ABSENTS : MM. PECH, BRIQUÉ, IMBERNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michèle NAVARRO

Nombre de Conseillers en exercice :	28	Pour :	21
Présents ou représentés :	25	Abstention :	4
Votants :	25	Contre :	0

Domaine : 3. Domaine et patrimoine

Sous domaine : 3.2 Aliénation

Objet : Projet de vente de deux bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville est propriétaire depuis quelques années de deux terrains achetés pour créer des parkings à savoir le terrain de l'Espérance/Quai de la Révolution et l'ancien cinéma Les Variétés, rue Alsace Lorraine.

Chacun de ces deux terrains a été ou sera utilisé comme parkings. Néanmoins, les deux comportent sur leur emprise des bâtisses : une ancienne cave viticole pour le terrain de l'Espérance et les locaux en partie démolis et remanié de l'ancien cinéma pour le terrain de la rue Alsace Lorraine.

Après un temps de réflexion sur le devenir de parties bâties, il s'avère que restaurer ces bâtiments serait très coûteux pour la ville sans vraiment de plus-value en terme d'utilisation. Aussi, il est proposé de vendre ces deux bâtiments. Afin de disposer d'un premier montant, une estimation de la valeur vénale a été demandée à l'agence immobilière Clape Immo.

Les estimations font apparaitre les montants suivants :

- Cave de l'Espérance/ Quai de la Révolution : entre 80 et 90 000 € (sous réserve qu'une partie de terrain puisse être vendu avec la bâtisse)
- Ancien cinéma de la rue Alsace Lorraine : entre 20 et 30 000 €

Aussi, avant d'entamer les procédures à savoir vérifier les conditions de vente de ces immeubles, un avis de principe est requis. En effet, s'agissant du domaine privé de la ville et compte tenu des montants, le service des domaines n'émettra pas un avis mais un certain formalisme est requis. De plus, compte tenu que ces deux terrains ont été acquis via des préemptions, il convient de vérifier les procédures à respecter.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 10 juin 2024.

Il demande à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 juin 2024,

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DECIDE :

De donner un avis de principe pour la vente de ces deux biens, à savoir la cave du Quai de la Révolution et l'ancien cinéma de la rue Alsace Lorraine.

D'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches.

La présente délibération est adoptée à la majorité des voix par 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Izard et Bousquet et Messieurs Aguzou, Durand).

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 26 juin 2024

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER

SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Madame Michèle NAVARRO

Cet acte est rendu exécutoire après  
télétransmission en Préfecture  
en date du 27/06/2024  
et Publication sur le site internet de la ville  
sur [www.coursan.fr](http://www.coursan.fr) en date du 28/06/2024